



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E33654

VALABLE JUSQU'AU 19/10/2026

ÉDITÉ LE

14/09/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/1995

Forme juridique : SARL

Capital : 7 625

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MACON 400656203

Siret : 400 656 203 00017

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 11 044526

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 4117215704

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 4117215704

Situation fiscale et sociale : A jour au 25/06/2026

Raison sociale : SARL VERDOT PERE ET FILS

2 RUE LONGEMEAU
71460 SAINT-GENGOUX-LE-NATIONAL

Téléphone : 03 85 92 63 05

Fax :

Portable : 06 21 14 97 83

Site Internet :

E-mail : sarl.verdot@orange.fr

Responsabilité légale :

VERDOT DIDIER CO-GÉRANT / VERDOT PASCAL CO-GÉRANT

Effectif moyen : 2

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	07/07/2022
5221	Installation d'appareil de chauffage bois indépendant : poêle et insert	28/09/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	04/07/2023
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	07/07/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Poêle ou insert bois	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	04/07/2023
o Chauffe-Eau Thermodynamique	04/07/2023
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.